

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2018/433 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2018/130	

Nombres de membres :
En exercice : 124
Présents : 83
Votants : 87 (dont 4 pouvoirs)
POUR : 87 (100 %)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 07/12/2018
Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., COURAULT J., FOURCART MH, HERBAY C., JACQUET G., LENFANT M., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., NOIRANT L., PAYEN F., PIEROT C., RAULIN S., ROGER M., THOMAS A., VERNEL M. et MM ADAM C., ADIN M., ALBAUD G., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BIENVENU B., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BOXEBELD P., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., COLSON D., CORNEILLE JP, DANNEAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DEGLAIRE T., DEMISSY P., DUGARD Y., DUMANGE D., ETIENNE P., GIRONDELLOT B., GODART O., GOMEZ JB, GROSSELIN J., HAULIN B., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LEONI A., LESOILLE P., MALVAUX A., MASSON JP, MATHIAS F., MEENS F., MEIS M., MENDES M., MIELCAREK C., MOUTON F., MULLER JC, NICOLITCH C., NIZET D., NIZET J., OUDIN H., PHILIPPE L., PIC JY, PIERSON F., QUEVAL G., RACOUR P., RATAUX F., RAULET O., RENARD D., RICHELET JP, ROBIN D., SIGNORET F., SIMON S., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B.

Représentés : M. HUREAU B. donne pouvoir de vote à Mme PIEROT C., M. MANCEAUX C. donne pouvoir de vote à M. RENARD D., M. POTRON F. donne pouvoir de vote à M. LAURENT CHAUVET P. et M. RAUSSIN B. donne pouvoir de vote à M. SIGNORET F.

OBJET : CONFIRMATION DE L'ELECTION DE LA PRESIDENCE ET DE LA VICE PRESIDENCE DU GAL DE L'ARGONNE ARDENNAISE

Vu la délibération n°DC2017/16 du Conseil communautaire du 20 octobre 2016 adoptant notamment le règlement intérieur du GAL de l'Argonne Ardennaise ;

Considérant que ce règlement prévoit que les élections de la présidence et vice-présidence sont confirmées par délibération du Conseil communautaire ;

Vu le compte rendu du Comité de programmation du GAL de l'Argonne ardennaise du 20/11/2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- PREND ACTE que Madame Marie Christine GEANT a été élue Présidente et que Monsieur Benoît SINGLIT a été élu Vice-Président du GAL de l'Argonne Ardennaise

Le Président,

Francis SIGNORET